

EXPERTS DES CSE DEPUIS PLUS DE 20 ANS

PLUS DE 150 CLIENTS

RÉPARTITION DE NOS CLIENTS

par effectif

par ressources



■ 50 à 200

■ De 0 à 153 k€

■ De 200 à 1000

■ 153 k€ à 3 M€

■ Supérieur à 1000

■ > 3 M€



Un marché spécifique et très spécialisé que nous maîtrisons



Une signature indépendante pour des missions objectives



Une équipe à taille humaine de 10 personnes, conviviale, agile, réactive



Une relation de confiance, chaleureuse et responsable

Francis Marquant est Expert-comptable et commissaire aux comptes depuis plus de 20 ans. Il est membre fondateur des commissions CSE de l'Ordre des Experts Comptables depuis 2003. Il est co-auteur du guide « *Guide des missions de l'Expert-comptable auprès du Comité Social et Économique* » édité par l'Ordre des Experts Comptables en juillet 2018. Francis Marquant est également auteur d'articles dans des revues spécialisées.

Francis MARQUANT
associé fondateur



Nathalie MARQUANT
associée fondatrice

Nathalie Marquant est responsable du développement et de la relation avec nos clients. Depuis plus de 20 ans, elle réalise des missions économiques et d'analyse des comptes pour les comités d'entreprise. Elle possède une solide expérience du secteur financier qui l'a amenée à travailler dans de nombreux pays.

Notre cabinet travaille avec de multiples partenaires et nous nous entourons d'experts spécialisés lors des missions d'expertises.



MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES DES CSE : COMPTES ANNUELS ET RAPPORT D'ACTIVITÉ

Depuis la loi du 5 mars 2014, tous les comités d'entreprise doivent tenir une comptabilité et arrêter leurs comptes annuels en vue de leur approbation.

Si votre CSE dispose de moins de 153 000 € de subventions, vous avez des obligations comptables allégées. L'attestation d'un expert-comptable est recommandée dans tous les cas mais obligatoire seulement au-dessus du seuil des 153 000 €. Le comité social et économique doit arrêter les comptes et nous pouvons assister les élus dans toutes les étapes de leurs obligations :

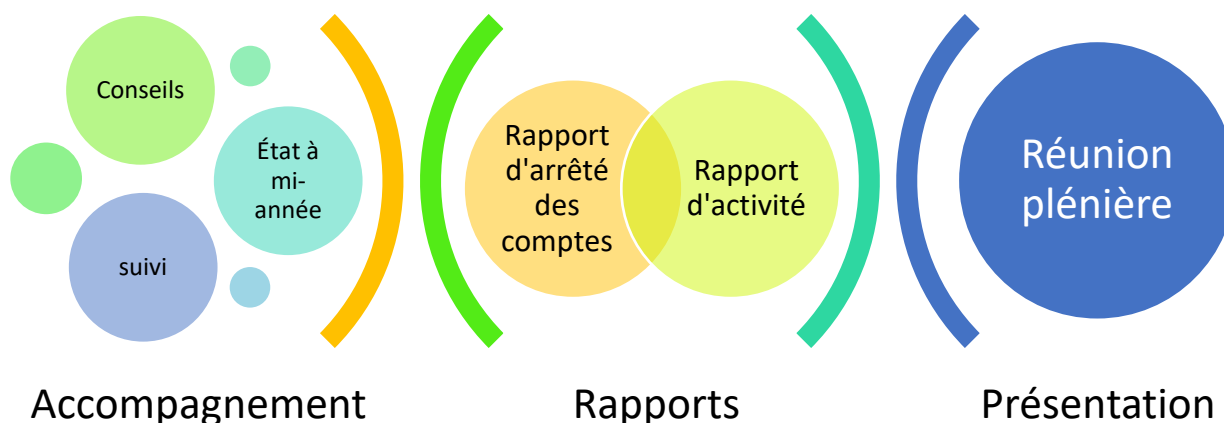
- La révision des comptes
- L'établissement des comptes de résultat et bilan
- L'émission d'une attestation pour vos comptes
- La rédaction des annexes et du rapport d'activité
- **La réunion d'approbation des comptes à laquelle nous assistons**

Vous recherchez un cabinet spécialisé et proche de ses clients ?

Cette offre est faite pour vous !

Le cabinet s'emploie à rédiger ses rapports de manière pédagogique pour une bonne compréhension et une meilleure lisibilité pour les élus et les salariés. **Nous avons mis en place un rapport annuel adapté.**

Notre cabinet, à dimension humaine, est composé d'experts comptables, de collaborateurs et d'anciens membres de CSE, nous permettant une relation de proximité avec nos clients.



COMPTES ANNUELS

Des missions sur mesure, adaptées à vos besoins. Taux de facturation journalier modulé :

- Pour les CSE en dessous du seuil de 153 000 € de subventions : de 1200€* à 3000€* HT
- Pour les CSE au-dessus du seuil de 153 000 € de subventions : > 3000€* HT

*Référence 2020

MISSION D'ASSISTANCE ET D'EXTERNALISATION COMPTABLE POUR LES CSE

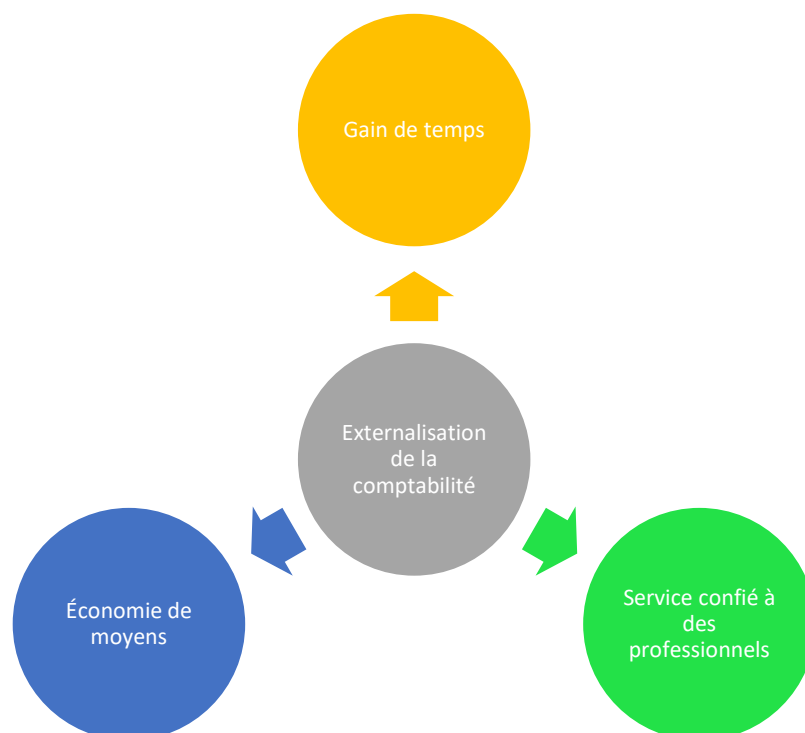
Si vous n'avez pas le temps de tenir votre comptabilité et que vous souhaitez confier cette tâche à un professionnel, nous assurons ce service. Nous pouvons tenir votre comptabilité sur votre logiciel comptable ou bien sur notre logiciel interne au cabinet. **Nous avons l'habitude et les connaissances de nombreux logiciels dédiés aux CSE.**

L'externalisation de votre comptabilité est une possibilité d'assistance qui peut vous faire économiser des moyens et du temps, tout en fiabilisant les écritures comptables.

Nous vous proposons trois options distinctes :

- La tenue complète de votre comptabilité en intervention mensuelle
- La tenue complète de votre comptabilité en intervention semestrielle
- La tenue complète de votre comptabilité en intervention annuelle

Nos travaux vous permettront de disposer d'une comptabilité conforme aux normes actuelles et de faciliter ainsi l'élaboration des états annuels.



ASSISTANCE COMPTABLE

Nos honoraires sont fonction du temps passé et de la qualité de l'information disponible

Forfaitisation pour les plus petits CSE et CSE

Remarque importante : les honoraires de l'expert-comptable sont imputés sur le budget du 0,2% des AEP, il serait donc inutile de s'en priver

*Référence 2020

MISSIONS D'EXPERTISE DANS LE CADRE DES ATTRIBUTIONS ÉCONOMIQUES DU CSE

Les consultations s'articulent autour de trois temps forts. Pour chacune de ces consultations, le législateur offre la possibilité de se faire accompagner d'un expert-comptable, ce qui est normal car comprendre et analyser les comptes d'une entreprise nécessite un minimum de formation.

- Missions d'assistance en vue de la consultation annuelle sur la situation économique et financière (analyse des comptes de l'entreprise)
- Missions d'assistance en vue de l'examen des orientations stratégiques
- Missions d'assistance en vue de la consultation annuelle sur la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi

L'EXPERT-COMPTABLE DOIT
PERMETTRE AU COMITÉ SOCIAL ET
ÉCONOMIQUE DE RENDRE UN AVIS
ÉCLAIRÉ ET DE FORMULER
ÉVENTUELLEMENT DES
PROPOSITIONS.

IL PEUT L'ASSISTER TOUT AU LONG DE
LA CONSULTATION JUSQU'À LA
REMISE DE L'AVIS ET, LE CAS ÉCHÉANT,
DANS L'ANALYSE DES RÉPONSES
APPORTÉES PAR L'EMPLOYEUR

Le coût de ces missions est à la charge de l'employeur, sauf dans le cas de l'examen des orientations stratégiques où le coût est supporté à hauteur de 20% par le CSE/CSE sur son budget des AEP.

Le législateur a prévu d'autres cas où le CSE/CSE peut faire appel à l'assistance d'un expert-comptable, nous consulter pour évaluer notre capacité à intervenir.

*AVEC LE CSE, LA GESTION DU
TEMPS D'EXPERTISE DEVIENT
UN ÉLÉMENT
INCONTOURNABLE LORS DES
CONSULTATIONS
OBLIGATOIRES... MAIS TOUT
EST NÉGOCIABLE !*

MISSIONS D'EXPERTISE FLASH



Nous vous proposons des missions flash. Que ce soit pour tenir les délais courts d'une consultation, pour traiter rapidement un projet prioritaire dans l'entreprise, ou pour éclairer un avis sans passer en revue tous les indicateurs de l'entreprise durant des mois. Nous vous offrons la possibilité de réaliser des missions de courte durée et à moindre coût

EXPERTISES ÉCONOMIQUES

Des missions sur mesure, adaptées à vos besoins

De 3 à 7 jours pour une mission flash

Pour toutes les autres missions, nous vous proposerons un devis immédiat

Une équipe de consultants spécialistes AudICE CONSEIL Marquant Vergnolle et Associés

*Référence 2020

AUDIT ET DIAGNOSTIC GLOBAL DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Être élu de comité social et économique, c'est avoir des responsabilités et devoir gérer l'équivalent d'une entreprise sans but lucratif, avec des obligations comptables et fiscales qui peuvent parfois être lourdes à assumer. C'est également suivre, comprendre et s'intégrer dans l'activité économique et sociale de l'entreprise ainsi que sa stratégie à moyen terme. Par ces actions, vous assurez au mieux l'expression collective des salariés. C'est aussi intéresser les salariés par des activités sociales et culturelles équitables et sans cesse renouvelées.

Vous n'avez pas forcément les compétences de gestionnaire nécessaires, nous pouvons vous les apporter. Nos experts spécialistes des comités d'entreprise et l'expérience de nos nombreux clients nous ont permis de développer une méthodologie adaptée dans le cadre des missions d'audit et de diagnostic.

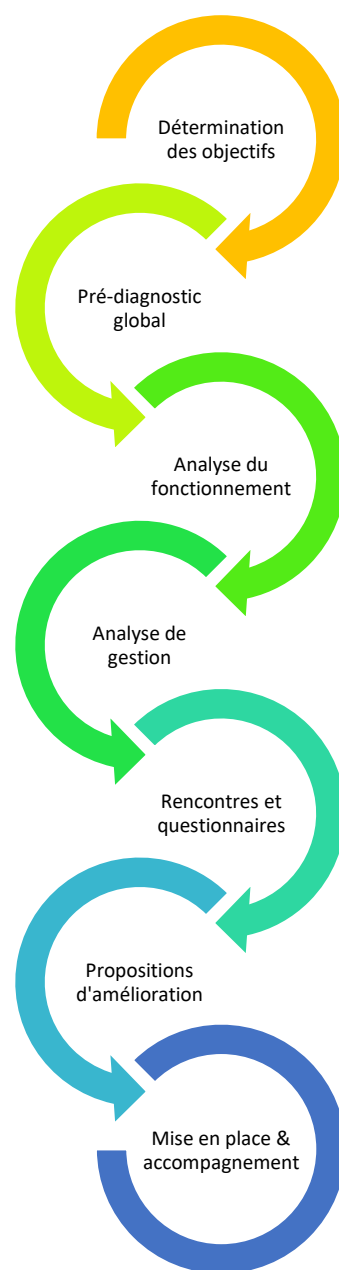
Nos propositions pratiques et notre accompagnement vous permettront d'optimiser le fonctionnement de votre comité social et économique en fonction de vos ressources et moyens disponibles (subventions, temps de délégation, nombre de salariés, nombre d'élus, etc.).

Vous êtes de nouveaux élus voulant faire un point sur le fonctionnement existant ou à la recherche de solutions pour respecter vos engagements électoraux ?
D'anciens élus à la recherche d'un renouvellement de votre démarche ?

Cette offre est faite pour vous !

Quelques exemples d'éléments que nous pouvons analyser :

- ✓ Avez-vous mis en place un logiciel de comptabilité ? Est-il adapté et répond-il à vos besoins ?
- ✓ Respectez-vous vos obligations et la direction les siennes ? (Code du travail, URSSAF, tenue comptable)
- ✓ Vos prestations ASC sont-elles en adéquation avec vos ressources et avec les attentes des salariés ?
- ✓ Communiquez-vous sur la situation de l'entreprise et sur vos actions auprès des salariés ?



AUDIT ET DIAGNOSTIC GLOBAL

Taux de facturation journalier modulé compris entre 700 €* et 1 000 €* HT / jour.
Des missions sur mesure, adaptées à vos besoins, de 5 jours à 30 jours et plus.

Nous vous proposons une assistance et des formations par des conseillers expérimentés pour vous accompagner au quotidien. Nous offrons déjà ce service-conseil à nos clients du cabinet, désormais il est accessible à tous.

L'abonnement offre à tous les élus de votre comité social et économique un soutien immédiat par téléphone ou par mail.

Tout particulièrement conçu pour les nouveaux élus et pour les élus des comités d'entreprise à faibles ressources, **filOCE** est l'assistant personnel dont vous ne pourrez plus vous passer.

PETITS CSE

Des conseillers disponibles
pour répondre à vos
questions et vous former.



- Comment mettre en place les chèques vacances ?
- Quelle animation peut-on mettre en place avec un faible budget ?
- Sur quel budget peut-on imputer les décorations du local CSE ?
- Je n'arrive pas à saisir une dépense dans mon logiciel comptable ?
- Comment embaucher un salarié dans le CSE ?
- La direction ne nous donne pas toutes les informations, nous manquons d'anticipation, pouvez-vous nous conseiller ?



FINI LES RECHERCHES
LABORIEUSES ET
ALÉATOIRES SUR
INTERNET.

filOCE EST LÀ POUR
VOUS AIDER

filOCE est votre assistant personnel, ce service va vous faire gagner du temps.



ABONNEMENT **filOCE**

Abonnement annuel à partir de 1200€* TTC

0809 100 129 - www.filoce.fr

*Référence 2020

L'exercice d'un mandat d'élu du comité social et économique est un engagement, une responsabilité qui requiert des connaissances solides et des décisions rapides. Vous n'avez pas nécessairement acquis, dans votre parcours professionnel, des connaissances comptables et financières.

Nous souhaitons apporter des réponses concrètes aux besoins que peuvent rencontrer les secrétaires, les trésoriers et l'ensemble des élus du comité social et économique dans leur gestion quotidienne, ainsi que dans le respect des obligations comptables et fiscales.

Nous proposons des modules de formation adaptés à chaque profil, qu'il soit nouvellement élu ou plus chevronné, surtout orientés sur le fonctionnement et la gestion du Comité :

- Sur une ou plusieurs journées, dans vos locaux ou dans nos locaux, selon plannings.
- Modules conformes à vos besoins et personnalisés

FORMATIONS DESTINÉES À TOUS LES ÉLUS DU CSE

- Spécial : les changements législatifs et jurisprudentiels (actualisation semestrielle)
- Rôles et attributions des élus : spécial nouveau CSE (deux modules)
- L'organisation des consultations et les 3 temps majeurs de consultation
- Comment lire, comprendre et exploiter le bilan social et les autres données sociales
- La transparence et la communication avec les salariés : des obligations aux règles de bon sens
- Comprendre les comptes de l'entreprise : comment lire, comprendre et exploiter les documents de la direction

FORMATIONS DESTINÉES PLUS PARTICULIÈREMENT AUX RESPONSABLES DU CSE

- Les rôles du secrétaire et du trésorier
- L'organisation et le fonctionnement du CSE, le travail en commissions et la nécessité de créer un bureau
- Les nouvelles fonctions du trésorier et comment les mettre en place
- Le rapport d'activité – élaboration, transparence et communication avec les salariés
- Initiation à la comptabilité : mécanismes, utilisation



PETITS CSE

Pour les comités sociaux et économiques de petite taille, ayant des obligations allégées, nous vous proposons une formation des membres du comité sur une journée.

FORMATION

Intra-cse ou inter-cse : des modules sur mesure
Devis personnalisé à partir de 1250 €* par jour pour 6 élus. Demandez notre catalogue de formation.

Notre société EXPERTISE CONSEIL & DIAGNOSTIC, est un organisme de formation enregistré sous le numéro 11.75.46228.75 - PARIS

*Référence 2020